

# Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 12/16 : *Réponse à la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale »II*

---

## 1. Préambule

La commission ad'hoc chargée d'étudier et de rapporter au Conseil sur le préavis 12/16 est formée de Mesdames Catherine Zweifel, Véréna Gubler, de Messieurs Philippe Cretegny, Julien Luthi, Serge Thorimbert, Christophe Raymond et du sous-signé rapporteur. Monsieur Raymond, suppléant, ayant démissionné du Conseil, n'a pas été remplacé au sein de la commission.

La commission s'est réunie à six occasions, dont une séance avec Monsieur Mange, auteur de la motion, une séance avec Monsieur De Mestral, délégué municipal et une séance avec Messieurs De Mestral et Rossier. Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et leurs réponses détaillées à nos questions.

## 2. L'objet du préavis : la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale II »

Cette motion déposée le 18 mai 2015 a été transmise par le Conseil communal à une commission ad'hoc pour étude. Celle-ci a rapporté au Conseil le 18 octobre 2015 préavisant de manière unanime un renvoi à la Municipalité en demandant à cette dernière qu'elle :

- Décrive sa politique énergétique sur le long terme, en respectant les objectifs nationaux
- Définisse des objectifs quantifiés, les actions envisagées et leur échéancier et
- Réponde dans un délai de 12 mois à compter de la date de la motion (26 mai 2015)

Le Conseil communal a fait sienne ces conclusions lors de la séance du 27 octobre 2015.

Il faut relever ici que plusieurs Commissions de gestions successives ont exprimé des demandes précises incitant la Municipalité à développer une politique énergétique communale, en particulier pour la gestion des bâtiments communaux et la planification des travaux relatifs au parc immobilier communal. (CoGest 2014, point 2.2 ; CoGest 2015, point 2.14)

### **3. Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a chargé le bureau Weinmann-Energies SA de réaliser un « Profil Energétique de la Commune » (PEC) et un « Concept Energétique Communal Vaudois » (CECV) pour les intégrer « quasiment tels quels » dans le plan directeur communal.

Le rapport CECV de Weinmann Energies SA conclut la démarche par une liste de 14 actions à entreprendre (chapitre 5, p. 61 à 67). Dans sa conclusion, la Municipalité choisit parmi ces actions les cinq qu'elle envisage de mettre en œuvre à court et moyen terme, et propose de mettre en œuvre les autres actions préconisées, en fonction des ressources disponibles.

### **4. Appréciation de la commission**

La commission ad'hoc remercie la Municipalité d'avoir entrepris les premières étapes de la mise en place d'une politique énergétique à Aubonne. Les études réalisées (PEC et CECV) sont une étape importante de la prise de conscience de la situation et un travail d'inventaire indispensable. Ces rapports ont mis en lumière certains points forts de notre cité, notamment l'approvisionnement électrique. Cette situation est le résultat de politiques courageuses prises au cours du siècle dernier. Les rapports ont également mis en lumière des axes importants d'améliorations, notamment la thermique des bâtiments communaux.

La commission a interpellé la Municipalité au sujet des conclusions du préavis 12/16. En effet, notre Municipalité est d'avis que les deux rapports présentés dans ce préavis forment la politique énergétique de la commune d'Aubonne et répondent ainsi à la demande de la motion qui a été transmise à notre exécutif. La commission est d'avis que le préavis ne va pas au bout de la démarche demandée. Les cinq actions sélectionnées par notre exécutif représentent une option de « service minimum » et ne font pas en soit une politique énergétique, ou alors une politique dépourvue de toute ambition.

Les discussions à ce sujet avec la Municipalité expliquent le temps important pour déposer ce rapport depuis le dépôt du préavis.

La motion soutenue par le Conseil communal, les demandes répétées de différentes CoGest, ainsi que, d'une certaine manière, le résultat très net à Aubonne de la récente votation sur la Stratégie Energétique 2050, demandent une position plus engagée de notre Municipalité. Nous regrettons que notre exécutif ne saisisse pas cette opportunité pour prendre une posture exemplaire en matière de politique énergétique.

La commission a alors demandé à la Municipalité trois modifications du préavis, à savoir :

- A. Formuler une politique claire de son action en matière énergétique, ceci en termes d'objectifs (quantitatifs et qualitatifs) et de moyens.
- B. Ajouter aux conclusions du préavis le tableau qui liste toutes les 14 actions et leurs échéances (« Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions »).
- C. Clarifier l'organigramme communal pour ce qui est des responsabilités en matière énergétique.

La Municipalité accède aux demandes B et C de la commission, ceux-ci font l'objet des amendements 1 et 2 développés au point suivant.

Pour ce qui est d'une formulation plus « engageante » et « communicable » de la politique énergétique aubonnoise, la commission regrette que la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière. Etant donné qu'il n'est pas de notre ressort de proposer une telle formulation, la commission propose un troisième amendement aux conclusions du préavis sous la forme d'une contrainte d'information faite à la Municipalité.

## 5. Propositions d'amendements

La commission ad'hoc propose trois amendements à ajouter au décret du préavis 12/16, formulé de la manière suivante :

- 5.1. Le tableau « Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions » listant les 14 actions et leurs délais de réalisation fait partie intégrante du décret.
- 5.2. La Municipalité intègre dans son organigramme le développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement.
- 5.3. Le Municipal en charge du dicastère dans lequel est intégré la gestion de l'énergie présentera deux fois par année un rapport oral au Conseil communal sur l'avancement de la politique énergétique communale. En outre le rapport de gestion annuel communal aura à partir de l'exercice 2017 une section traitant du développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement à Aubonne.

## 6. Conclusion

La commission ad'hoc chargée d'étudier le préavis N° 12/16 : « Réponse à la motion Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale II » propose de manière unanime de valider le préavis avec ses amendements.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, la commission ad'hoc vous prie :

- Vu le préavis municipal n°12/16, relatif à la réponse à la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et à l'économie locale » II
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**De voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. Prend acte de la réponse de la Municipalité à la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et à l'économie locale » II ;
2. Invite la Municipalité à réaliser à brève et moyenne échéance les propositions 1 et 2 (prise en compte de manière systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire et le développement et le soutien du fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés), 5 (achats responsables de biens et services), 9 (chauffage électrique) et 14 (communication)
3. Invite la Municipalité à mettre en œuvre, en fonction des ressources disponibles, les autres mesures préconisées.
4. Le tableau « Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions » listant les 14 actions et leurs délais de réalisation fait partie intégrante du décret.
5. La Municipalité intègre dans son organigramme le développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement.

6. Le Municipal en charge du dicastère dans lequel est intégré la gestion de l'énergie présentera deux fois par année un rapport oral au Conseil communal sur l'avancement de la politique énergétique communale. En outre le rapport de gestion annuel communal aura à partir de l'exercice 2017 une section traitant du développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement dans notre commune.

**Pour la Commission**

**Nicolas Suter**

**Annexe :** tableau « Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions » listant les 14 actions et leurs délais de réalisation

## Concept énergétique de la commune d'Aubonne Plan d'actions

Priorité	Etat	Coûts
1=action urgente	0% à réaliser	Faible
2=action importante	20% étude de faisabilité	Moyen
3=action favorable	40% projet	Elevé
	60% réalisation	
	100% action réalisée	

### Aménagement du territoire, planification énergétique, police des constructions

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque
				%	2021	2025	2030	2035				
1	Prise en compte systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire (PQ et PPA))	Michel Crottaz (Municipal)			x					La planification énergétique dans le cadre d'un PQ ou un PPA permet de mettre en évidence les opportunités de mise en œuvre des énergies renouvelables et de favoriser sa réalisation		
2	Développer et soutenir le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés (CECV actions 13, 3 et 19)	Service technique Commission de l'énergie			2017-2018					<p>L'objectif de cette mesure est d'améliorer ou augmenter l'utilisation du fonds communal. Il est constitué de différents volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la population de l'existence du fonds (accessibilité sur le site internet, séance d'information, flyer tout ménage, ...)</li> <li>• Modifier le règlement pour promouvoir et soutenir financièrement des analyses énergétiques (Etudes, CECB et CECB plus)</li> <li>• Informer spécifiquement les propriétaires de chauffage électrique des subventions disponibles (cantonales et communales).</li> <li>• Elargir ou modifier les mesures subventionnées (en s'inspirant de communes pragmatiques...).</li> <li>• Ouvrir l'obtention des subventions à certaines mesures réalisées par les entreprises (qui sont des contributeurs non négligeables à ce fonds)</li> </ul>		

### Infrastructures et bâtiments communaux

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque
				%	2021	2025	2030	2035				

3	Suivi énergétique - mettre en place une politique de suivi énergétique pour les bâtiments et les infrastructures communales sur une base régulière	Service technique			2017-2018						<p>Le suivi énergétique régulier permet d'une part de suivre l'évolution, mais également de mettre en évidence l'effet des campagnes d'optimisation et celui des rénovations énergétiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi énergétique annuel approfondi de tous les bâtiments communaux (chaleur, électricité, eau). Possibilité avec Enercoach online ou Tener.ch</li> <li>• Suivi énergétique des véhicules communaux. (nombre de kilomètres parcourus annuellement et les consommations annuelles par véhicule).</li> <li>• Suivi énergétique annuel de l'éclairage public. Cette action permettra de mettre en évidence les économies induites par le remplacement des technologies obsolètes d'éclairage.</li> <li>• Suivi des consommations d'eau potable, en fonction des utilisateurs.</li> <li>• Suivi des consommations annuelles globales d'énergies électrique et de gaz sur le territoire communal, afin de contrôler l'évolution des indicateurs et l'atteinte des objectifs fixés.</li> </ul>		
4	Diminution des besoins - diminuer les besoins en énergie des bâtiments et des infrastructures communales.	Luc-Etienne Rossier (syndic), Service technique			X						<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation de l'exploitation des bâtiments communaux (installations techniques). Par exemple avec le programme Energo.</li> </ul>		
4	Diminution des besoins - diminuer les besoins en énergie des bâtiments et des infrastructures communales.	Luc-Etienne Rossier (syndic), Service technique			X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire et/ou rénover selon des standards de performance énergétique. Par exemple les labels Minergie /-P rénovation ou équivalents.</li> </ul>		
4	Diminution des besoins - diminuer les besoins en énergie des bâtiments et des infrastructures communales.	Luc-Etienne Rossier (syndic), Service technique			X	X					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des chaufferies par des solutions avec des énergies renouvelables, lorsque cela est possible.</li> </ul>		
5	Achats responsables de biens et de services	Greffe									<p>Il s'agit ici de développer une politique des achats, ou de commande de prestations, qui prennent en compte l'énergie et, éventuellement, le développement durable, dans les critères de décisions. Cette directive devrait être la plus large possible méthodologiquement pour pouvoir englober tous les achats et toutes les commandes de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels d'offre et achats. Critères énergétiques systématiquement appliqués et favorisés.</li> <li>• Lors des achats importants, prendre en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie plutôt que les investissements seuls (c'est-à-dire les investissements, les frais d'entretien et d'exploitation et l'achat d'énergie). Analyser la pertinence de la solution choisie en lien avec les objectifs énergétiques de la commune.</li> <li>• Utilisation exclusive de véhicules et d'appareils électriques de la meilleure classe énergétique possible (A, A+ et A++).</li> </ul> <p>Mise en évidence de l'étiquette-énergie.</p>		

### Approvisionnement énergétique

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque
				%	2021	2025	2030	2035				

6	Valorisation du bois-énergie	Sandra Linder (Municipale)			X	X					Il s'agit ici de développer l'exploitation des forêts communales pour exploiter le potentiel bois-énergie. Une étude à ce sujet est en cours.		
7	Etude des possibilités de valorisation des rejets de chaleur de l'industrie, des arts et métiers et des STEP	Municipalité			X						Il y a un grand consommateur thermique sur le territoire d'Aubonne. Il s'agit pour la commune d'entamer un dialogue avec celle-ci pour caractériser ses rejets thermiques et, si ce n'est pas déjà fait, d'évaluer la possibilité de les utiliser en interne ou par des tiers.		
8	Etude pour la valorisation du potentiel biogaz de la commune. Planification et mise en œuvre	Municipalité									Pour la production de biogaz à partir des effluents du bétail, la faisabilité dépend de la volonté des acteurs concernés, à savoir les éleveurs et la compostière de Lavigny. La commune a peu de possibilités d'action, si ce n'est éventuellement les mettre en relation.		
8	Etude pour la valorisation du potentiel biogaz de la commune. Planification et mise en œuvre	Municipalité				X	X				Dans le cadre de la réalisation de la STEP intercommunale de 60'000 EqHab, en tant que grande commune du projet, Aubonne aura une influence non négligeable lors des prises de décisions.		
9	Chauffage électrique	Service technique			X						Informers les propriétaires privés qui possèdent des bâtiments chauffés à l'électricité, notamment sur les subventions disponibles et les encourager à changer de système de chauffage, idéalement alimenté par une énergie renouvelable. Cette information permettra d'accélérer la transition et de diminuer les consommations d'électricité du territoire communal pour le chauffage des bâtiments.		

### Mobilité et transport

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque	
				%	2021	2025	2030	2035					
10	Mobilité électrique	Municipalité				X				?	En fonction de l'évolution du parc motorisé dans les prochaines années, prévoir une ou plusieurs places de parc publiques qui permette la recharge des véhicules électriques.		

### Organisation interne

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque	
				%	2021	2025	2030	2035					
11	Intégrer à un dicastère existant les domaines de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables (budget et programme).	Municipalité			X						Cette mesure organisationnelle permettra de thématiser les aspects énergétiques de manière transversale, lors du traitement de tous les dossiers importants.		

### Communication

N°	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Priorité	Etat	Délais				Coûts	Descriptif et résultats projetés	Résultats effectifs	Remarque	
				%	2021	2025	2030	2035					
12	Formation des employés et responsables communaux à l'optimisation énergétique dans le bâtiment	Grefe			X						La formation des personnes responsables des bâtiments à l'optimisation permettra une exploitation plus efficace de ces derniers sur le long terme, sans avoir à passer par des ressources externes qui sont généralement ponctuelles. L'économie d'énergie et des coûts y relatifs compensent très largement l'investissement nécessaire pour les cours. Voir offre de cours <a href="http://energo.ch">energo.ch</a>		

13	Formation et/ou information de l'ensemble des employés communaux sur l'énergie	Greffe				X				Formation par exemple sur les gestes qui permettent d'économiser de l'énergie (chauffage, eau chaude et électricité), des cours Ecodrive et les informer sur la directive d'achat responsable en lien avec l'énergie (voir action n°5 ci-dessus). Le plus efficace est généralement de thématiser cet aspect régulièrement, sur plusieurs années, pour que les effets persistent.		
14	Information (régulière et suivie) de la population sur la démarche de concept énergétique entamée par la commune (objectifs, actions, etc.).	Municipalité			X					Via le site internet, des séance d'informations, des articles, des flyers tout ménage. L'information à la population des activités de la commune en matière d'énergie a valeur d'exemple et encourage les privés et les propriétaires à agir dans le même sens.		